

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1013 Subventions (32.000 euros) à 5 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux 5 associations;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Stéphane Valensi, ayant son siège social chez Jean-Dominique Alfonsi 39 bis rue de Montreuil, 75011 Paris pour le spectacle Maman revient, pauvre orphelin, présenté au Lucernaire d'avril à juin 2014. 91382 ; 2014_01155.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Lierre, ayant son siège social 11 rue Caillaux -Maison des associations - Boîte 91- 75013 PARIS, pour le spectacle La Tragédie de Siâvosh, présenté au Théâtre de l'Epée de bois du 5 au 29 juin 2014. 11685 ; 2014_02640.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Filles de l'ogre, ayant son siège social 7 rue de l'Empereur 75014 Paris pour le spectacle Faim, présenté à la Manufacture des Abbesses du 5 avril au 12 juillet 2014. 151541 ; 2014_01804.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association La métonymie ayant son siège social 11 avenue du Président Roosevelt 94120 Fontenay-sous-bois, pour le spectacle Ca Foxtrotte dans la botte de Mamie, présenté au théâtre Dunois du 15 au 25 mai 2014. 176301 ; 2014_01773.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association L'Amin Compagnie Théâtrale ayant son siège social 10 rue Condorcet 91350 Grigny, pour le spectacle Le Manuscrit des Chiens II : Quelle Merveille!, présenté au Théâtre Dunois du 4 au 15 juin 2014. 89741 ; 2014_01679.

Article 6 : La dépense correspondante, soit 32.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.